

## VOUS AVEZ BESOIN D'UN INTERPRÈTE ?

Si l'anglais n'est pas votre première langue et que vous avez du mal à comprendre ou à vous exprimer en anglais, le tribunal vous attribuera un interprète pour toutes les audiences ainsi que pour certains services ordonnés ou organisés par le tribunal. Nous disposons d'interprètes dans toutes les langues.

Consultez <http://mdcourts.gov/courts/courtlanguageservices.html> pour davantage d'informations sur les services linguistiques proposés par les tribunaux du Maryland.